

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 27 novembre 2017

1 | APPROBATION DU PV DU 9 NOVEMBRE 2017

Document envoyé ultérieurement.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2017 :

VOTE

POUR : 18

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2017

PRÉSENTS

Anne-Lucie WACK, Présidente

Alain DEREY, Directeur

| COLLÈGE « ENSEIGNANTS »

Hassan AIT HADDOU

Daniel DELGADO

Jean-Paul LAURENT

Laurent VIALA

| COLLÈGE « ADMINISTRATIFS »

Sandrine CHIARAVIGLIO

Yann FRITZ

Simon VANHELST

| COLLÈGE « ÉTUDIANTS »

Raphaël MARIN

Michel MATIVAL

Solal RODRIGUEZ

Sibylle THUBERT

Zakaria TOUIL

Lucas VIGNOUD

| INVITÉS PERMANENTS

Pierre ROSIER, Directeur Antenne de La Réunion

| MEMBRES DE DROIT SANS VOIX DELIBÉRATIVE

Pascal DAUVILLIERS, Agent comptable de l'ENSAM

Sylvie ECALLE, représentant le contrôleur budgétaire en région

| MEMBRE INVITÉ POUR LA SÉANCE

Hélène KLUNDER, chargée de la gestion administrative et financière de la Recherche

| COLLÈGE ENSEIGNANTS

Frédérique VILLEMUR [procuration D. DELGADO]

| COLLÈGE PERSONNALITES EXTERIEURES

Agnès JULLIAN

Bérengère PY

Laurent ROTURIER [Procuration A. DEREY]

Anne-Françoise ZATTARA-GROS [Procuration A-L. WACK]

1 | APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2017.

Anne-Lucie WACK porte à la connaissance des administratifs que le compte-rendu n'a pas pu être finalisé pour être approuvé ce jour en raison du délai extrêmement court entre les deux réunions. Il sera donc envoyé par voie électronique pour relecture et corrections et sera soumis également par voie électronique à l'approbation des administrateurs afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de l'établissement.

Les administrateurs y sont favorables.

2 | AFFAIRES FINANCIÈRES

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2.1 Approbation du budget rectificatif 2/2017: Simon VANHELST.

Simon VANHELST porte à la connaissance des administrateurs qu'une réunion préalable à ce CA a été organisée le 23 novembre 2017 pour présenter aux enseignants et étudiants élus les deux budgets soumis à leur approbation aujourd'hui, à savoir : le BR2/2017 et le BI 2018. De plus, le 20 novembre dernier, une visio-conférence s'est tenue avec le Contrôleur financier et ses collaboratrices sur les deux points cités. Le budget rectificatif soumis à l'approbation des administrateurs est donc conforme aux éléments demandés. Il donne lecture de la note de l'ordonnateur, jointe au présent compte-rendu (annexe 1).

Sylvie ECALLE, qui représente le contrôleur budgétaire en région, précise que la situation financière de l'établissement est tout à fait correcte et que les niveaux relatifs à la trésorerie et au fonds de roulement sont très satisfaisants.

Pascal DAUVILLIERS porte à la connaissance des administrateurs qu'à ce jour la situation de trésorerie de l'ENSAM se monte à 1 784 000 €. Par rapport à la prévision du budget initial, on ne peut que constater une situation très favorable.

Sylvie ECALLE souhaite ajouter que la situation est d'autant plus favorable que l'opération relative à l'aménagement des préaux a été différée.

Anne-Lucie WACK réitère sa demande qu'en complément de la note de l'ordonnateur, on puisse trouver une synthèse des indicateurs de soutenabilité budgétaire.

La parole est donnée à l'antenne de La Réunion: Pierre ROSIER porte à la connaissance des administrateurs que l'antenne s'organise autour de 2 budgets: un budget de fonctionnement et un Service À Comptabilité Distincte (SACD) consacré aux Entretiens du Patrimoine de l'Océan Indien (EPOI).

Concernant le budget de fonctionnement de l'Antenne de la Réunion, les recettes sont en augmentation de 20 993 € soit une progression de 2,89%. Les lignes de dépenses ont été réajustées selon les besoins de l'antenne, la réalité des dépenses effectuées et celles en prévision pour clore l'exercice budgétaire 2017. La masse salariale du SACD est en diminution de 26 462,03 €. L'ensemble des dépenses passe ainsi de 744 408 à 746 396 €.

Le budget initial de l'opération « EPOI 3 » [Entretiens du Patrimoine de l'océan Indien] de 180 000 euros, est en diminution de 13,33 %, soit 23 998 €. Cette diminution n'a pas porté atteinte à la tenue et la réussite de l'événement. Les prestations ont été adaptées en fonction des recettes réelles.

L'équilibre budgétaire du budget SACD est en progression de 12 250,77 €.

Alain DEREY précise que les Entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions, cette manifestation a répondu aux attentes. C'est un événement majeur, d'autant que cette fois-ci il était couplé avec d'autres événements, il pense, notamment, aux écoles d'architecture qui composent le réseau IONAS. Il renouvèle ses félicitations aux équipes qui ont eu la charge d'organiser ces manifestations.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs les autorisations budgétaires suivantes :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 55 ETP sous plafond et 9,76 ETP hors plafond
- 55 ETPT sous plafond et 7,04 ETPT hors plafond
- 4 292 648,96 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 2 196 121,58 € personnel
 - o 1 477 278,38 € fonctionnement
 - o 300 579,00 € intervention
 - o 318 670,00 € investissement
- 4 400 897,64 € de crédits de paiement dont :
 - o 2 196 121,58 € personnel
 - o 1 477 278,38 € fonctionnement
 - o 300 579,00 € intervention
 - o 318 670,00 € investissement
 - o - 104 384,18 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- -93 568,29 € de variation de trésorerie
- 84 399,65 € de résultat patrimonial
- 269 985,82 € de capacité d'autofinancement
- - 90 884,18 € de variation de fonds de roulement

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs :

VOTE

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2.2 Approbation du budget initial 2018 : Simon VANHELST.

Simon VANHELST porte à la connaissance des administrateurs la note de l'ordonnateur, annexée au présent compte-rendu. Elle est composée d'une partie « stratégie » et d'une autre plus « opérationnelle ». Elle présente les grandes évolutions du budget initial 2017 par rapport au budget initial 2018. Les annexes précisent la ventilation des crédits par destination. Les tableaux budgétaires situés à la fin du document devront être approuvés par le conseil.

Alain DEREY précise qu'une réunion préalable a été organisée avec les étudiants et les enseignants du conseil d'administration pour présenter ce budget. La visio-conférence qui s'est déroulée avec le Contrôleur budgétaire a permis d'apporter certaines précisions. Il se félicite de cet échange qui permet à l'établissement d'avancer de manière sereine. Il précise également que c'est un budget qui est en reconduction, sans « générosité excessive » de la part de notre ministère, ce qui oblige l'établissement à trouver des financements extérieurs permettant de répondre à un certain nombre de besoins ainsi qu'à notre ambition.

Simon VANHELST confirme que le ministère a bien reconduit la dotation de subvention. En terme d'emploi, nous avons une augmentation de 1,5 ETP (T2), emplois rémunérés par l'État, qui correspond au nombre de décharges horaires pour les enseignants chercheurs. Au niveau du plafond T3, emplois rémunérés par l'établissement, l'établissement a été autorisé à ouvrir 4 postes en surnombre, en dépassement de notre plafond, pour l'ouverture des nouvelles formations et pour le recrutement de l'ingénieur MOOC. Concernant les évolutions entre le budget initial 2017 et celui de 2018, il convient de préciser que l'opération EPOI ne sera pas reconduite en 2018. Il y aura cependant quelques reliquats de dépense à effectuer.

Sur le plan de la formation continue, il y a une augmentation des recettes de près de 135 000 € et des dépenses à hauteur de 75 000 € environ.

L'enveloppe « PERSONNEL » laisse apparaître une augmentation de près de 200 000 € (8 %). Celle-ci est relative aux grilles des enseignements de la formation continue, de l'ingénieur MOOC et des contrats aidés administratifs, l'État ayant décidé de ne pas reconduire ce dispositif en 2018.

L'enveloppe « FONCTIONNEMENT », enregistre une baisse de 264 000 € (20 %) relative à la non reconduction de l'opération EPOI et de diverses économies au niveau des charges structurelles relatives aux fluides de maintenance.

L'enveloppe « INTERVENTION », laisse apparaître une augmentation de 54 000 € correspond aux transferts des crédits relatifs aux aides apportées aux étudiants (mobilité, etc...) qui étaient auparavant suivis sur l'enveloppe « FONCTIONNEMENT », mais aussi par l'augmentation des subventions de la Région et de ERAMUS+. C'est une bonne nouvelle pour les étudiants.

En terme d'INVESTISSEMENT, l'année 2018 sera plus légère avec un montant estimé à 96 000 € :

- crédits d'étude de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des préaux à hauteur de 17 000 €
- renouvellement des licences relatifs aux logiciels pédagogiques pour un montant de 5 000 €
- traitement de l'atelier maquette pour 30 000 € et des réserves pour différents investissements courants.

Les recettes sont en baisse de 50 000 € ce qui s'explique, là aussi, par la non reconduction des EPOI, l'arrêt de l'aide de l'État pour les contrats aidés ainsi que de la diminution de la taxe d'apprentissage.

Sur les destinations, la note de l'ordonnateur précise la ventilation des crédits utilisés par l'établissement. Ces destinations concernent : l'enseignement, la recherche, la valorisation et les fonctions supports.

Par rapport au budget 2017 :

- l'enseignement obtient 200 000 € supplémentaire,
- la recherche : une baisse de 5 000 € relative aux activités du LIFAM,
- la valorisation une baisse de 5 000 € mais l'enveloppe reste stable,
- les fonctions supports : une baisse d'environ 100 000 €.

Si on stabilise les opérations temporaires, le budget est stabilisé ce qui permet de mettre plus de moyens sur la pédagogie en économisant aussi sur les fonctions supports.

En terme de soutenabilité budgétaire, sur le budget agrégé (Montpellier + La Réunion), on note un déficit comptable de 227 000 € qui s'explique par des opérations pluriannuelles avec des recettes fléchées. En effet, la recette est arrivée sur l'année N mais la dépense est réalisée sur l'année N+1. Il y a donc un bénéfice la première année et un déficit sur la deuxième. Ces décalages de trésorerie représentent un peu plus de 100 000 €.

Le calcul de cet équilibre ne prend pas en compte toutes les charges comptables puisqu'on vise en priorité un équilibre budgétaire. Ce déficit comptable entraîne une insuffisance d'autofinancement de 83 000 € environ. Les investissements que l'on prévoit seront financés par un prélèvement sur le fonds de roulement qui s'élève à 183 000 €. Ce prélèvement nous permet toutefois de garder une capacité de 73 jours.

Concernant l'équilibre budgétaire, nous avons un socle déficitaire de 170 000 € qui s'explique par les mêmes raisons que le déficit comptable. Si on maîtrisait sur un même exercice toutes les opérations exceptionnelles et donc les décalages de trésorerie, on aurait un budget de fonctionnement qui ferait apparaître un socle bénéficiaire de 11 000 €.

Pascal DAUVILLIERS précise qu'il est très difficile d'expliquer cette notion de décalage de trésorerie. Bien que la présentation du budget initial fait apparaître un déficit, dans la forme, toujours « critiquable », on verra avec la présentation du compte financier 2017, que l'exécution des opérations montre un résultat meilleur que prévu. Le déficit énoncé résulte simplement du financement des investissements pour lequel on n'a pas d'autres moyens puisqu'il n'y a pas de subvention d'équipement de la part du ministère, que de puiser dans le fonds de roulement qui est partiellement reconstitué. Ce qui est important de voir c'est la question des « reste à payer » que nous pouvons voir à la page 36. C'est véritablement ce qui montre l'endettement par rapport aux engagements juridiques. Il permet ainsi de voir la gestion plus dynamique de l'établissement. Ce tableau de synthèse budgétaire et comptable fait apparaître un reste à payer 0 €, ce qui veut dire, que les engagements juridiques de l'école sont plus que soutenables par rapport à sa trésorerie. Cette information donne la situation financière de l'établissement aujourd'hui mais aussi à venir.

Sylvie ECALLE précise que certains éléments sont également visibles dans le tableau 9 concernant les opérations pluriannuelles. On remarque que l'établissement a des opérations qui ont un coût mais qui sont financées, pour partie, sur ses fonds propres, car il ne reçoit pas de subvention sur la totalité des investissements, ce qui génère obligatoirement des prélèvements sur le fonds de roulement et une consommation de la trésorerie. C'est la vie de l'établissement.

Jean-Paul LAURENT souhaite revenir sur l'ensemble du document. Il lit une stratégie générale et en fonction de cette stratégie des financements mobilisés. Par rapport aux instances qui élaborent cette stratégie, on a des commissions qui travaillent pour le CA et le CA qui valide ces stratégies. Il y a quatre directions qui sont importantes, on le voit, une direction pédagogique, on va avoir la transition numérique qui est un gros chantier de l'école, la transition énergétique qui n'est pas citée ici mais est aussi un gros chantier du ministère et puis la diversification des métiers de l'architecture qui n'est pas automatiquement citée, mais pour laquelle il faut qu'on travaille. Par rapport à ça, il voit qu'il y a des éléments qui sont à l'intérieur, par exemple, les innovations en matière de pédagogie qui se résument souvent à une transition numérique, c'est à dire, la manière d'utiliser l'outil numérique. Ce sujet n'a pas été discuté en CPR, ni présenté au cours de l'année en CA. Est ce que ce document de stratégie n'est pas un document préalable d'une année de réflexion et qui, à la fin, porte un coût financier qui nous permet de choisir des directions par rapport à un projet d'établissement général qui nous permet de savoir ce qu'on fait à long terme. Il a du mal à se positionner sur ce document dans son ensemble, il lui semble que toutes les têtes de chapitre devraient être des thèmes de travail du CA et de la CPR. Il peut citer sur la page 19 : « impact de la grille 2018/2019 élaborée par la CPR ». Or, à sa dernière question concernant la grille, on lui a répondu qu'elle avait été votée en 2016 avant leur arrivée, donc cette grille n'a pas été présentée en CA, cela a été dit dans un précédent compte-rendu, pourtant elle avait une affectation de 73 000 €. Donc au moment de l'élaboration de cette grille, ne peut on pas dire au CA, attention cette grille va avoir un impact de 73 000 €, est ce que vous êtes d'accord. C'est à dire qu'en fonction des moyens et des objectifs pédagogiques, ne peut on pas définir les moyens (locaux, personnels, etc..) pour que les décisions du CA soient des décisions éclairées et cohérentes. Il reconnaît le travail qui a été fait, il remercie les personnes qui l'ont fait, il est très intéressant, mais il ne permet pas de faire une politique à long terme et donc de se positionner par un vote. Ce qui serait intéressant, et le document de départ est assez intéressant, c'est qui reflète l'ensemble de nos débats, de nos études, on a défini tout ça, voilà combien ça coûte et en même temps qu'on fait nos débats, on évalue combien ça coûte et en fonction de cela on décide de, avec toutes les difficultés, on le sait, de la finance publique. Les choses sont très simples, il y a les moyens en personnel, en matériel et moyens financiers qui vont permettre de faire des projets, c'est exactement ce qu'on enseigne à nos étudiants et ça serait bien qu'on donne l'exemple.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs les autorisations et les prévisions budgétaires suivantes :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 56,94 ETPT sous plafond et 5,50 ETPT hors plafond
- 3 920 348,42 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 2 345 245,95 € personnel
 - o 1 291 410,47 € fonctionnement
 - o 153 592,00 € intervention
 - o 130 100,00 € investissement

- 3 944 799,74 € de crédits de paiement dont :
 - o 2 345 245,95 € personnel
 - o 1 315 861,79 € fonctionnement
 - o 153 592,00 € intervention
 - o 130 100,00 € investissement
 - o - 170 362,34 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- -165 362,34 € de variation de trésorerie
- - 227 762,34 € de résultat patrimonial
- -83 762,34 € de capacité d'autofinancement
- -183 862,34 € de variation de fonds de roulement:

VOTE

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

AGENCE COMPTABLE

- 2.3 Approbation de la mise à jour du plan d'action du contrôle interne voté lors du CA du 23/06/2016 : Pascal DAUVILLIERS.

Pascal DAUVILLIERS porte à la connaissance des administrateurs que l'arrêté du 17 décembre 2015 porte le cadre de référence du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable qui s'applique aux organismes et qui précise les principes directeurs et la démarche à mettre en œuvre pour déployer et renforcer ces dispositifs au sein des organismes. Il propose la mise à jour du plan d'actions du contrôle interne voté par le CA en date du 23 juin 2016 en fonction de 4 axes qualitatifs d'amélioration identifiés comme suit :

- 1) l'appropriation du cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable qui soit se traduire par un document formalisant le dispositif de contrôle interne propre à chaque organisme,
- 2) l'analyse partagée entre l'ordonnateur et le comptable de la maîtrise des risques budgétaires et comptables,
- 3) le déploiement des organigrammes fonctionnels nominatifs (ONF) sur l'ensemble des chaînes budgétaires et comptables,
- 4) la traçabilité systématique des contrôles réalisés afin de garantir la piste d'audit.

Il précise qu'un compte rendu des actions engagées sera effectué au cours de l'année 2018. Ce chantier demandé par la Cour des Comptes et le Ministère et permet notamment la maîtrise des risques.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs que la Cour des Comptes a analysé les comptes de l'ENSAM sur la période 2010 à 2015 et n'a émis aucune remarque spécifique. Un quitus a donc été délivré.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs la mise à jour du plan d'action du contrôle interne :

VOTE	POUR : UNANIMITÉ	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	------------------	------------	----------------

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA PÉDAGOGIE – Bureau de la Vie Étudiante

- 2.4 Approbation des demandes d'aides sociales en faveur des étudiants suite à la commission de validation des parcours qui s'est déroulée le 30/10/2017 : Jacques BRION.

Jacques BRION donne lecture du compte-rendu de la commission de validation des parcours qui s'est déroulée le 30 octobre dernier [annexe 3].

Il porte à la connaissance des administrateurs que la commission s'est attachée à examiner les dossiers dont le Revenu Brut Global (RGB) était inférieur à 35 000 €. Douze dossiers ont été traités dont :

- 8 ont reçu un avis favorable,
- 4 ont reçu un avis défavorable.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs les demandes d'aides sociales en faveur des étudiants :

VOTE	POUR : UNANIMITÉ	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	------------------	------------	----------------

15h34 : La connexion avec l'antenne de La Réunion étant de très mauvaise qualité, la visio-conférence est interrompue. Yann FRITZ donne procuration à Simon VANHELST.

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA PÉDAGOGIE – Bureau de la Vie Étudiante.

- 2.5 Approbation des demandes de subvention des associations de l'ENSAM : Jacques BRION.

Jacques BRION porte à la connaissance des administrateurs que quatre associations ont demandé des subventions pour l'année 2017/2018 : l'ARPAL, Association Sportive, La Léopard et Focus. Il précise que chacune d'elle a fourni le programme des actions pour l'année concernée ainsi que les bilans financiers et les rapports moraux [annexe 4].

Jean-Paul LAURENT souhaite faire une remarque générale quant au domaine de la photo et de la vidéo qu'il faudrait intégrer dans l'enseignement. Nous sommes très en retard sur ce sujet.

Anne-Lucie WACK remarque que ce point aurait dû, pour la bonne forme, être présenté avant l'approbation du budget initial 2018. En effet, le BI venant d'être voté avec l'enveloppe destinée aux associations, il paraît difficile de ne pas valider ces demandes.

Dominique TRIAIRE s'étonne que parmi les actions proposées par les associations, aucune ne concerne le domaine de l'humanitaire.

Anne-Lucie WACK porte à la connaissance des administrateurs qu'à l'occasion de l'assemblée générale de la CGE, une convention a été signée avec l'Agence du Service Civique (ASC) pour contribuer au développement de missions de Service Civique dans les Grandes écoles, en incitant les étudiants à faire des services civiques dans les organismes qui en proposent, mais aussi en les incitant à proposer eux-mêmes des missions de service civique (service civique d'initiative).

Cette signature a été organisée le 20 juin 2017 en présence de Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Elle signale par ailleurs que le MESRI a signé avec le ministère de l'éducation un protocole pour le développement du service civique dans l'enseignement supérieur, avec une priorité mise sur les domaines de l'orientation et du handicap, et qui pourront être étendues au développement durable.

Dans ce cadre la CGE encourage les établissements, d'une part à promouvoir le service civique auprès de leurs étudiants, et d'autre à demander leur agrément ASC qui leur permet de proposer accueillir en leur sein des missions de service civique. Elle rappelle qu'il existe une commission CGE sur la « Vie Étudiante » dont l'ENSAM pourrait faire partie.

Simon VANHELST salue le travail du bureau de la Vie Étudiante. Les associations présentes des soldes stables qui montrent que les subventions ont été bien utilisées. En ce qui concerne l'ARPAL, le gala Archi a engendré plus de 7 000 € de recettes ce qui donne un solde très confortable qui pourrait être utilisé pour financer une partie du gala 2018.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs les demandes de subventions des associations de l'ENSAM pour l'année 2017/2018 :

VOTE	POUR : UNANIMITÉ	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	------------------	------------	----------------

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
Bureau des Relations Internationales

2.6 Approbation d'une remise gracieuse dans le cadre d'une mobilité : Sandrine CHIARAVIGLIO.

Sandrine CHIARAVIGLIO porte à la connaissance des administrateurs qu'une étudiante en mobilité à Vilnius a perçu une aide de 3 713 €. En février 2017, elle informe le bureau des relations internationales de son intention d'abandonner sa mobilité. Aussi, on lui demande de restituer l'aide perçue. Compte-tenu des frais engagés par cette étudiante : titre de transport aller/retour, loyers septembre et octobre, etc., elle n'est pas en mesure de rembourser cette somme. Aussi, il est proposé aux administrateurs de lui accorder une remise gracieuse.

Jean-Paul LAURENT demande si l'administration a connaissance des raisons de cet abandon.

Sandrine CHIARAVIGLIO répond que l'étudiante a décidé d'abandonner ses études d'architecture et de se réorienter dans un autre domaine.

VOTE	POUR : UNANIMITÉ	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	------------------	------------	----------------

AGENCE COMPTABLE

2.7 Approbation sur l'attribution de cartes cadeaux pour les enfants des personnes enseignants et administratifs contractuels de l'établissement : Alain DEREY.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs que dans le cadre d'une meilleure gestion des ressources humaines au sein de l'ENSAM, le Directeur souhaite que soit confirmée l'attribution de cartes cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année et notamment le Noël des enfants du personnel contractuel.

Selon les directives de la lettre ministérielle du 12 décembre 1988, ces bons d'achat et cadeaux pourront bénéficier d'une présomption de non assujettissement de l'ensemble des bons d'achat et cadeaux attribués à un salarié au cours d'une année civile, lorsque le montant global de ces dernières n'excède pas 5% du plafond de la sécurité sociale, soit 163,45€ pour l'année 2017.

Au cas d'espèce sera versée aux personnels enseignants et administratifs contractuels de l'ENSAM une carte cadeau d'une valeur nominale de 30€ par enfant de moins de 15 ans au 31/12/2017.

En outre, afin de contribuer au financement de l'après-midi festive organisée pour les enfants, l'ENSAM prendra en charge les frais dont le montant reste à définir.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs le versement aux personnels enseignants et administratifs contractuels de l'ENSAM d'une carte cadeau d'une valeur nominale de 30 € par enfant de moins de 15 ans au 31/12/2017 :

VOTE

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 | AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION

3.1 Approbation de la composition de la commission des formations et de la vie étudiante : Alain DEREY.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs la proposition de calendrier distribué en séance (annexe 5) et rappelle qu'il est nécessaire de statuer sur la composition de chacune des commissions afin de déterminer le nombre de sièges pour chacun des collègues.

Hassan AIT HADDOU pense que ce calendrier est trop serré et propose de le décaler de quelques semaines afin de laisser la possibilité aux équipes de se consulter et de monter leurs binômes.

Alain DEREY rappelle que l'établissement est fermé pendant 15 jours en décembre et que ce calendrier permet la mise en place des commissions dès la rentrée.

De plus, il précise que le mois de janvier est un mois où il n'y a pas d'enseignements dispensés à l'ENSAM, hormis les workshops et les master class « HORS LES MURS » qui se dérouleront fin janvier.

Sybille THUBERT précise que c'est également durant cette période que les étudiants de S6 sont en stage. Prévoir des élections dans une période où il n'y a pas d'enseignants et pas d'étudiants paraît difficilement envisageable. Elle insiste sur le fait que les étudiants souhaitent que ces élections se déroulent conformément au calendrier proposé car il favorise la mobilisation des étudiants.

Michel MATIVAL confirme que les étudiants sont en période de rendus et seront donc présents à l'école ce qui permettra aux étudiants élus du CA de communiquer plus largement sur l'organisation des élections et les enjeux qui en découlent concernant la représentation des étudiants dans les instances de l'école.

Sandrine CHIARAVIGLIO rajoute que les informations sur la composition des commissions relatives aux nouveaux statuts ont été communiqué et abordé auprès des enseignants et des administratifs lors du séminaire organisé en juillet 2017 qui avait pour objectif la présentation des projets de décret et l'organisation des nouvelles instances.

Alain DEREY rappelle que le texte prévoit une composition entre 10 et 20 membres. Pour une plus grande représentativité et pour se caler à l'actuel composition de la CRP, il propose une composition à 20 membres, ce qui détermine le nombre de sièges :

- enseignants/chercheurs (60 %) : 12 sièges
- étudiants (30 %) : 6 sièges
- personnel ATS (10 %) : 2 sièges

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs la composition et le calendrier de mise en œuvre des élections de la commission des formations et de la vie étudiante :

VOTE

POUR : 15

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

DIRECTION

3.2 Approbation de la composition de la commission de la recherche : Alain DEREY.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs que le texte prévoit que la commission soit composée de 10 à 20 membres.

Laurent VIALA souhaiterait un éclairage sur les pourcentages qui sont proposés.

Jacques BRION répond que le calcul est assez simple. Le texte prévoit que cette commission soit composée des professeurs et des enseignants chercheurs rattachés à une équipe de recherche qui représentent 60 % des membres élus. La meilleure proposition est une composition à 10 membres car au-delà, nous n'aurons pas assez de candidats pour le nombre de sièges.

Alain DEREY propose donc une composition à 10 membres, ce qui donne la répartition des sièges suivante :

- professeurs et enseignants chercheurs (60 %) : 6 sièges
- doctorants (10 %) : 1 siège
- personnalités extérieures (30 %) : 3 sièges

Hassan AIT HADDOU s'interroge sur la liste des personnalités extérieures. Il rappelle à Alain DEREY qu'il lui avait présenté une liste de personnalités, au moment de la réflexion sur la mise en place d'un conseil scientifique à l'ENSAM.

Alain DEREY répond que les propositions pourront être faites via la commission de la recherche pour approbation en CA. Il précise que le directeur de l'établissement peut également proposer des personnalités extérieures dont il juge la présence légitime en fonction des relations que l'établissement entretient avec ses partenaires institutionnels.

Hassan AIT HADDOU souhaite que soit précisé les électeurs qui voteront pour cette commission.

Alain DEREY répond que les électeurs sont les mêmes pour les deux commissions, à savoir : les enseignants et chercheurs, titulaires, stagiaires, associés contractuels assurant un nombre d'heures d'enseignement au moins égal à 96 heures en équivalent travaux dirigés [ETD].

Laurent VIALA insiste sur le caractère inapproprié du calendrier proposé. Tout cela va trop vite. Le temps utile pour informer et mettre en partage, compte tenu des enjeux, manque. Il entend que chez les étudiants, les personnels administratifs et les enseignants, des premières démarches ont été entreprises pour informer, mais relève qu'il y a là quelque chose de paradoxal puisque les administrateurs sont réunis ce jour pour préciser discuter et adopter le calendrier qui va régir la tenue de ces élections, y compris quant au temps d'information nécessaire que le calendrier prévoit. Mais comme le souligne Hassan AIT HADDOU, celui-ci (présenté au CA du 9.11.17) est déjà dépassé.

Anne-Lucie WACK soumet à l'approbation des administrateurs la composition et le calendrier de mise en œuvre des élections de la commission de la recherche :

VOTE

POUR : 15

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

4 | QUESTIONS DIVERSES

4.1 Présentation du tableau de suivi des actions demandées par le CA.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs le tableau de suivi des actions demandées par le CA aux différents services et commissions de l'ENSAM. Ce document avait été suggéré par la Présidente lors d'un précédent CA. Il précise que le tableau sera mis à jour par le secrétariat et diffusé régulièrement aux administrateurs pour information.

4.2 Calendrier des réunions du CA.

Alain DEREY porte à la connaissance des administrateurs le calendrier des réunions du CA [annexe 6] pour l'année 2018. Ce dernier prend en compte certains impératifs budgétaires et comptable comme le compte financier ainsi que ceux relatifs aux ressources humaines.

Pascal DAUVILLIERS souhaiterait que la réunion prévue pour le compte financier soit repoussée de 1 à 2 semaines.

Après concertation, la prochaine réunion du CA relative à l'approbation du compte financier 2017 est fixée au Jeudi 15 mars à 14 heures.

4.3 Synthèse des tarifs pratiqués à l'ENSAM.

Alain DEREY rappelle que c'est également une des demandes qui a été faite par les administrateurs.

4.4 Éditions de l'Espérou - Bilan.

Alain DEREY précise que les ventes se sont améliorées. Il porte à la connaissance des administrateurs qu'une plateforme de vente a été créée pour que les ouvrages des Éditions puissent être vendus en ligne.

La présidente,

Signé

Anne-Lucie WACK

